



PRÉFET DES PYRÉNÉES- ATLANTIQUES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LIMITATIONS DES PRÉLÈVEMENTS DANS LES COURS D'EAU SUIVANTS : LE SOUST ET L'ESCOU

à Pau, le 27 juillet 2022

Le déficit pluviométrique sur l'ensemble du département depuis le mois d'avril conduit à des valeurs de débit faibles pour certains cours d'eau. Afin de maintenir un débit minimum et un bon état des eaux, les restrictions suivantes de prélèvements d'eau pour l'irrigation viennent d'être prescrites par arrêté préfectoral, avec effet à compter du vendredi 29 juillet 2022 à 18 h00 :

Soust	arrêt total des prélèvements d'eau à usage agricole sur tout le bassin versant.
Escou	arrêt total des prélèvements d'eau à usage agricole sur tout le bassin versant.

Ces informations sont consultables sur le site internet des services de l'État dans les Pyrénées-Atlantiques

Cabinet du préfet

Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle

Tel : 06 26 14 12 79

Mél : pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Astreinte communication en soirée, de 18h30 au lendemain 8h
et le week-end, du vendredi 18h30 au lundi 8h, merci de contacter :

Tel : 06 15 20 31 38

Mél : pref-astreinte-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

2 rue du Maréchal Joffre, 64 021 Pau Cedex

www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr

@prefet64

